

(1)

Extrait de l'acte de décès n° (2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n° (2)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

1er ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2017
le 04 Septembre 2014

à 05 heures 03,
est né(e) (2) Ewan, Guillaume,
Gilles TRI BEAU suivant
déclaration conjointe du
05 Septembre 2014.

du sexe Masculin, à Saint-Maurice
(Val de Marne)

(3)

reconnu(e) (4) le 21 Août 2014 à
Maisons-Alfort (Val de Marne)
par le père et le 30 Juillet
2014 par la mère.

Délivré conformément à l'acte de naissance n° 2017

Officier de l'état civil
par délégation

Aurélie HELGEN

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{er} partie : ...) 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

(1) Épouse ou Mère
Prénoms Elise Evelyne Françoise
Nom (2) CRÉNEAU

Époux ou Père Jordan Jean Guillaume.
Prénoms
Nom (2) TRIBEAU

née (3) le 11 avril 1995
à 0 heures 55
à Argy-sur-Seine (Val-de-Marne)
fille (4) de (5) Gilles Emile Serge CRÉNEAU
et de (5) Françoise Renée Geneviève VERVAECKE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 620
le 17 septembre 2014

L'officier de l'état civil



MARIAGE

célébré à

le

Il a été déclaré (8)

à, heures ;

, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (7)

[1] Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». [2] En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». [3] Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». [4] Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». [5] Prénoms et NOM des parents. [6] Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. [7] Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. [8] Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».